

Conseil Municipal
du 23/11/2023

Procès-verbal



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Thénieux, sous la présidence de Mme PIETU Delphine Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13/11/2023

Date d'affichage : 13/11/2023

Présents : PIETU Delphine – TOURATIER Vincent – HUGUET Sylvie – PORTE Pierre – TEIXEIRA Antonio – Mme DURAND Marie-Jo – BLANCHARD Sophie – BRANGER Aline – BLANCHET Fabien – LABRY Olivier – BOURSET Fabien – PORTE Raymonde – MORNAY David

Absents et excusés :

Monsieur LABRY Olivier est nommé secrétaire de séance,

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Mme La Maire ouvre la séance et rappelle que le code Général des collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

ADRESSAGE FIBRE

Mme La Maire informe l'assemblée sur l'avancée du travail effectué en lien avec l'entreprise AXIONE, mandatée par BERRY NUMÉRIQUE pour la réalisation des travaux de déploiement de la fibre.

Pour rappel, afin que tous les habitants puissent bénéficier de la fibre, il est indispensable de mettre à jour chaque occupant de souscrire à un forfait fibre auprès d'un opérateur privé. Il est donc indispensable d'attribuer un numéro à toutes les adresses, y compris dans les lieux-dits ne comportant qu'une seule habitation.

Conseil Municipal
du 23/11/2023

Procès-verbal



Pour rappel, afin que tous les habitants puissent bénéficier de la fibre en souscrivant à un forfait fibre auprès d'un opérateur privé, il est indispensable de mettre à jour et d'attribuer un numéro à toutes les adresses, y compris dans les lieux-dits ne comportant qu'une seule habitation.

La Maire rappelle que la numérotation, seule, doit être actée par arrêté Municipal.

En revanche, la dénomination des voies est de la compétence du Conseil Municipal en vertu de l'article L2121-29 du CGCT.

Pour donner suite à la demande de la société AXIONE, il convient de créer les adresses suivantes :

Num Voie	Libellé voie	Ville	N° Parcelle
2 bis	CHATEAU DE LA BROSSE	THENIOUX	A1441
2	CHATEAU DE LA BROSSE	THENIOUX	A312
1	CHEMIN DE FERNET	THENIOUX	A41
19	CHEMIN DE FERNET	THENIOUX	
18 bis	CHEMIN DE LA BOURRELLERIE	THENIOUX	B995
2	CHEMIN DES RIMBAUDIÈRES	THENIOUX	A1478
1	CHEMIN DU BOIS	THENIOUX	A1590
1	CHEMIN DU PONTET	THENIOUX	B1398
3	CHEMIN DU PONTET	THENIOUX	B1399
5	CHEMIN DU PONTET	THENIOUX	B1401
1	DOMAINE DU BOIS	THENIOUX	A624
2	L AUJONNIÈRE	THENIOUX	A1266
16	LA BOURRELLERIE	THENIOUX	B962
16	CHEMIN DU PONTET	THENIOUX	A1241
20	LA BOURRELLERIE	THENIOUX	B963
1	LA GARENNE	THENIOUX	A28
11	LA JORANDIÈRE	THENIOUX	B21
1	LE FONCIANT	THENIOUX	C303
1	LE GRAND BEUVRON	THENIOUX	A963
1	LE GRAND BREUZETTE	THENIOUX	A1009

Conseil Municipal
du 23/11/2023

Procès-verbal



2	LE GUE VINCENT	THENIOUX	C412
1	LE PETIT BEUVRON	THENIOUX	A975
1	LE PETIT BREUZETTE	THENIOUX	A995
4	LE PETIT CHEMIN	THENIOUX	A437
2	LES JOULINS	THENIOUX	C282
2	LES LIENARDS	THENIOUX	C325
4	LES LIENARDS	THENIOUX	C320
6	LES LIENARDS	THENIOUX	C321
2	LES ROTURES	THENIOUX	A847
10	ROUTE DE GAUDARD	THENIOUX	A356
47	ROUTE DE TOURS	THENIOUX	A423
83	ROUTE DE TOURS	THENIOUX	B1096
14	ROUTE DES TRIPAUDIÈRES	THENIOUX	A926
2	RUE DE LA CAVE	THENIOUX	A451
4	RUE DE LA CAVE	THENIOUX	A446
18	RUE DE LA CAVE	THENIOUX	A1614
5	RUE DU LAVOIR	THENIOUX	A1406
1	TAILLES DE LA CRETE	THENIOUX	A1048

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT.

Mme la Maire fait part au Conseil Municipal que M. Pierre PORTE, par courrier du 25 octobre 2023, adressé à Monsieur le préfet du Cher a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire tout en conservant son statut de conseiller municipal.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3ème adjoint,

il est donc procédé au vote

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A l'issue du vote M Teixeira Antonio est élu 3ème adjoint chargé de la voirie

Conseil Municipal
du 23/11/2023

Procès-verbal



INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS

Suite à l'élection de M TEIXEIRA le conseil délibère sur les indemnités du maire et des adjoints celles-ci restent inchangées.

TRAVAUX 2024 RENOVATION DES SANITAIRES DE L' ECOLE.

Le Conseil Municipal souhaite rénover les sanitaires de l'école et de programmer cette dépense au budget 2024.

Des subventions seront demandées au Conseil Départemental et au fonds de la dotation d'équipement des territoires ruraux .

Il convient donc d'établir un plan de financement,

Plan de financement de l'opération :

Conseil Départemental	15 %	2 474,09 €
D.E.T.R	50 %	8 246,98 €
Fonds propres mairie	35 %	5 772,89 €
Total		16 493,96 €

PRIME EXEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Mme la maire rappelle que parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Un décret du 31 octobre 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, Le décret du 31 octobre 2023 prévoit que, pour bénéficier de cette prime, les agents publics doivent :

Le Conseil municipal décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions sur les salaires du mois de décembre et fixe les montants.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Suite à une insuffisance de crédits aux comptes 64111 et 63511 le conseil municipal vote les modifications suivantes au budget :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses
Chapitre 012	Chapitre 21

Conseil Municipal
du 23/11/2023

Procès-verbal



Compte 64111	+800 ,00 €	Compte 21312	- 2900,00€
Chapitre 65			
Compte 65311	+2100,00 €		
Chapitre 023	- 2900,00 €		
Total	0 €	Total	-2900,00 €
Recettes		Recettes	
		Chapitre 021	-2900,00€
	€		-2900,00 €
Total		Total	

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

Suite à une insuffisance de crédits aux comptes 66111 le conseil municipal vote les modifications suivantes au budget :

Fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 66	
Compte 66111	+11,00 €
Chapitre 011	
Compte 6064	-11,00 €
Total	0 €
Recettes	
	€
Total	

QUESTIONS DIVERSES

Suite à l'élagage sur la voirie d'un sous traitant de l'entreprise AXIONE plusieurs riverains on signalé que des tas de branches n'ont pas été ramassés, Mme la maire prendra contact avec le responsable pour que ces résidus soient évacués rapidement.

Mme le maire informe le conseil municipal sur le projet city stade :

Retour au projet initial pour des raisons techniques (coupe d'arbres, chemin d'accès dans le privé ...).

Le projet prévoit un espace détente,

Mme la maire à fait une visio avec l'entreprise Manutan qui suite à celle ci va fournir un devis.

20 % du projet seront à la charge de la commune après obtention des subventions (DETR, Paris 2024, Conseil Départemental et communauté de communes)

Fin de la séance 20h05